IONIS SCHOOL OF TECHNOLOGY AND MANAGEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

MODE D'EMPLOI

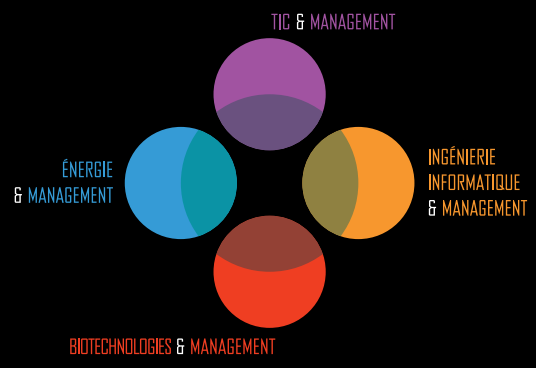

www.ionis-stm.com

La taxe d'apprentissage, créée en 1925, a pour but de financer le développement des formations technologiques et professionnelles.
Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Ionis-STM est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories :

- ☐ **C** de plein droit - NIVEAU I (Bac + 5 et plus)
- ☐ **B** par la règle du cumul - NIVEAU II (Bac + 2 à Bac + 4).

Si vous souhaitez affecter le maximum à Ionis-STM, indiquez clairement sur le bordereau de versement :
Ionis-STM :
catégories C + B par cumul = le maximum.

La taxe d'apprentissage versée par les entreprises représente une part croissante des ressources de Ionis-STM. Elle nous permet de mener à bien des projets ambitieux sur le plan pédagogique mais aussi d'améliorer sans cesse l'équipement technologique de nos étudiants. Vos versements contribuent ainsi directement et d'une façon très concrète à la réussite des élèves, futurs cadres des entreprises françaises, peut-être la vôtre.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises peuvent choisir l'affectation. Si vous avez la possibilité, directement dans votre entreprise, ou indirectement par vos connaissances, d'obtenir un versement de la taxe d'apprentissage à l'attention de Ionis-STM, vous nous apportez un soutien précieux. Pour tout renseignement, contactez-nous :

Service Relations Entreprises
relations-entreprises@ionis-stm.com
Site web :
www.ionis-stm.com/taxe-apprentissage

Date limite de versement 29 février 2012

Que vous passiez par l'organisme collecteur partenaire de Ionis-STM ou par tout autre OCTA, merci de nous retourner ce document dûment rempli.

Ce bordereau est à adresser à : Ionis-STM - 15, rue Maurice Grandcoing - 92400 Ivry-sur-Seine

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :_____

Adresse complète : _____

_____

Tél. : _____ Fax : _____ Mail : _____

Versement demandé par Mme ou M. _____

Tél. : _____ Mail : _____

Fonction : _____

☐ Intervenant ☐ Entreprise ☐ Élève et ancien élève ☐ Parent d'élève ☐ Autre

Montant versé au titre de la catégorie C et B (par cumul) : _____

Personne en charge de la Taxe d'Apprentissage dans votre entreprise : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Nom de l'Organisme Collecteur : _____

Contact : Service Relations Entrerprises
email : relations-entreprises@ionis-stm.com

Si vous n'avez pas de possibilité de versement hors quota, mais que vous disposez de possibilité de versement du quota, merci de vous rapprocher de notre direction.

IONIS SCHOOL OF TECHNOLOGY AND MANAGEMENT

www.ionis-stm.com

15, rue Maurice Grandcoing
94200 Ivry-sur-Seine
Tél : 01 53 14 59 26
Fax : 01 53 14 59 31

CONTACT
Service Relations Entreprises
relations-entreprises@ionis-stm.com